

Patrimoine prestige/Succession prestige

Tirer parti de l'assurance vie avec participation

canada  ^{MC}

Table des matières

- 3..... Qu'est-ce que l'assurance vie avec participation?
- 4..... Comment tirer parti de l'assurance vie avec participation
- 8..... Un éventail de solutions
- 10..... Guide détaillé des caractéristiques et des options
- 13..... Vos participations
- 18..... Options de protection supplémentaire

Qu'est-ce que l'assurance vie avec participation?



Voici les principales caractéristiques de l'assurance vie avec participation.

D'abord et avant tout, c'est de l'assurance vie.

À votre décès, votre famille, votre entreprise ou une œuvre de bienfaisance reçoit le versement prévu par l'assurance (la prestation de décès).

Vous l'avez pour la vie.

Le montant d'assurance que vous souscrivez est garanti pour la vie et les paiements de primes pour votre protection garantie n'augmenteront pas avec l'âge¹.

Elle favorise la croissance de votre patrimoine.

Au fil du temps, votre police d'assurance vie accumule une valeur de rachat. Vous avez un accès garanti à ces fonds, que vous pouvez utiliser de diverses façons de votre vivant².

Elle offre des avantages fiscaux.

La valeur de rachat de votre police croît à l'abri de l'impôt tant que les fonds demeurent dans la police, sous réserve des limites fixées par l'État. À votre décès, les sommes que reçoivent les personnes ou les organismes que vous avez désignés³ sont exonérées d'impôt.

Elle peut vous procurer des participations.

Vous pouvez utiliser les participations de plusieurs façons. Vous pouvez souscrire de l'assurance supplémentaire, ce qui peut faire augmenter la valeur de rachat. Vous pouvez réduire (ou même cesser) vos paiements de primes. Vous pouvez aussi toucher vos participations en espèces².

Elle offre de la souplesse.

Nous savons que la situation de chaque personne est unique. Voilà pourquoi l'assurance vie avec participation offre de nombreuses options que vous pouvez ajuster à vos besoins.

Elle a une valeur d'emprunt.

Vous pouvez emprunter, avec intérêts, sur la valeur de rachat de votre police. Cet emprunt peut être remboursé plus tard².

Elle vous aide à protéger vos proches.

Vous pouvez souscrire ce type d'assurance sur votre propre tête et sur celle d'autres personnes⁴.

Comment tirer parti de l'assurance vie avec participation

L'assurance vie avec participation vous aide à protéger votre famille ou votre entreprise, entre autres, avec un montant d'assurance qui est garanti dès le premier jour.

En faisant affaire avec la Canada Vie, vous avez la certitude que votre compagnie d'assurance est solide et fermement engagée à l'égard de l'assurance vie avec participation. De plus, nos gestionnaires de placements ont l'expertise voulue pour obtenir des rendements à long terme stables et constants.



Créez ou protégez votre héritage

Créez un héritage instantané, garanti dès le tout premier jour.

C'est la pierre d'assise de votre sécurité financière. Vous protégez ainsi vos êtres chers et vos personnes à charge. À votre décès, la ou les personnes ou organismes de votre choix reçoivent une somme exonérée d'impôt³.

Montrez aux gens et aux organismes qui vous tiennent à cœur que vous vous souciez d'eux.

Le versement va directement aux personnes ou organismes que vous avez désignés, plutôt que de passer par un long processus de vérification de testament ou d'homologation. Selon les règles en vigueur dans votre province, vous pouvez éviter les délais et les frais de succession et disposer de cet actif en toute confidentialité.

Aidez votre succession à payer les impôts.

Si le versement va à votre succession, il peut servir à payer les droits successoraux, ce qui laissera plus d'argent à vos survivants.

Constituez-vous un patrimoine et réduisez vos impôts

Constituez un actif qui diffère des placements et n'est pas imposé comme ceux-ci.

Le rendement de certains types de placements peut être miné par l'impôt sur le revenu au fil du temps. Avec l'assurance vie avec participation, vous ne payez pas d'impôt sur la valeur de rachat qui s'accumule à l'intérieur de la police (sous réserve des limites fiscales)⁵.

Créez un actif accessible en tout temps, pour n'importe quelle raison.

On ne sait jamais ce que l'avenir nous réserve. L'assurance vie avec participation représente un actif sur lequel vous pouvez compter et qui vous offre toute la souplesse dont vous avez besoin, advenant, par exemple :

- Une dépense ou une perte imprévues
- Une urgence touchant votre famille ou votre entreprise
- Une occasion soudaine

Créez une source de revenus dont vous pourrez vous servir de votre vivant.

L'assurance vie est utile pour la planification de votre succession et de votre retraite. Vous pouvez utiliser la valeur de rachat de votre police pour compléter votre revenu de retraite ou faire face à des dépenses imprévues. Le fait de puiser dans la valeur de rachat de votre police aura une incidence sur la prestation de décès.

Accumulez une valeur sur laquelle vous pouvez compter, que les marchés soient à la hausse ou à la baisse.

Si vous cherchez à accroître votre patrimoine, l'assurance vie avec participation est un outil formidable parce qu'il s'agit d'un actif stable et à faible risque dans votre portefeuille. La croissance de la valeur de rachat de votre police est garantie, pourvu que vous ne l'utilisiez pas pour autre chose, par exemple pour payer les primes. La valeur de rachat n'est pas touchée par les fluctuations des marchés. Par contre, ces fluctuations peuvent avoir une incidence sur les participations. Si vous utilisez vos participations pour souscrire de l'assurance supplémentaire, celle-ci peut avoir une valeur de rachat, laquelle est garantie dès la souscription.

¹ En supposant que vous effectuez les paiements de primes requis.

² Vous pourriez avoir à déclarer un revenu imposable sur la totalité ou une partie des sommes retirées ou empruntées de votre police. De plus, le montant de tout retrait ou de toute avance impayée sera déduit du versement.

³ Des frais d'homologation (impôt sur l'administration des successions) peuvent s'appliquer aux sommes versées à une succession.

⁴ Pourvu que vous ayez un intérêt assurable à l'égard de la personne assurée.

⁵ Vous pourriez avoir à déclarer un revenu imposable sur les montants retirés ou empruntés.





Protégez votre entreprise et atteignez vos objectifs d'affaires

Protégez votre entreprise en cas de décès ou de départ d'une personne clé.

En cas de perte d'une personne clé, l'assurance vie avec participation peut vous procurer de l'argent pour vous aider à gérer cette perte et les perturbations qui en découlent.

Rachetez les parts d'un associé advenant son départ ou son décès.

La police peut procurer les fonds nécessaires au rachat des parts de l'associé parti ou décédé par les autres associés.

Augmentez la protection ultérieurement, quand votre entreprise prendra de l'expansion.

La police peut comprendre une garantie qui vous permet d'augmenter la protection au fil de l'expansion de votre entreprise, quel que soit votre état de santé.

Saisissez des occasions d'affaires inattendues.

Vous pouvez vous servir de la valeur de rachat de la police pour gérer des situations imprévues.

Réduisez les impôts annuels de votre entreprise.

Si votre entreprise possède des placements imposables, vous pouvez transférer une partie des actifs dans une police d'assurance vie avec participation, dont la valeur de rachat croît à l'abri de l'impôt tant que les fonds demeurent dans la police (sous réserve des limites fiscales)⁵.

Créez un plan d'affaires fiscalement avantageux pour la prochaine génération.

Le versement aux entreprises ou aux personnes que vous désignez comme bénéficiaires se fait en franchise d'impôt. De plus, si votre entreprise est propriétaire du contrat, les actionnaires pourraient recevoir le produit de l'assurance en franchise d'impôt sous la forme de dividendes en capital.

L'assurance vie avec participation est une excellente option. Quels que soient vos objectifs, votre conseiller peut vous recommander une police dont la valeur de rachat croît fortement dès les premières années ou une police offrant une protection et une valeur de rachat plus élevées après un certain nombre d'années. Sous réserve des règles applicables, vous pouvez adapter les paiements de primes à vos besoins – par exemple concentrer le paiement des primes pendant 10 ans ou 20 ans ou payer des primes votre vie durant.

Les pages qui suivent vous aideront à explorer les options offertes et à composer une police d'assurance vie avec participation qui vous convient.

¹ En supposant que vous effectuez les paiements de primes requis.

² Vous pourriez avoir à déclarer un revenu imposable sur la totalité ou une partie des sommes retirées ou empruntées de votre police. De plus, le montant de tout retrait ou de toute avance impayée sera déduit du versement.

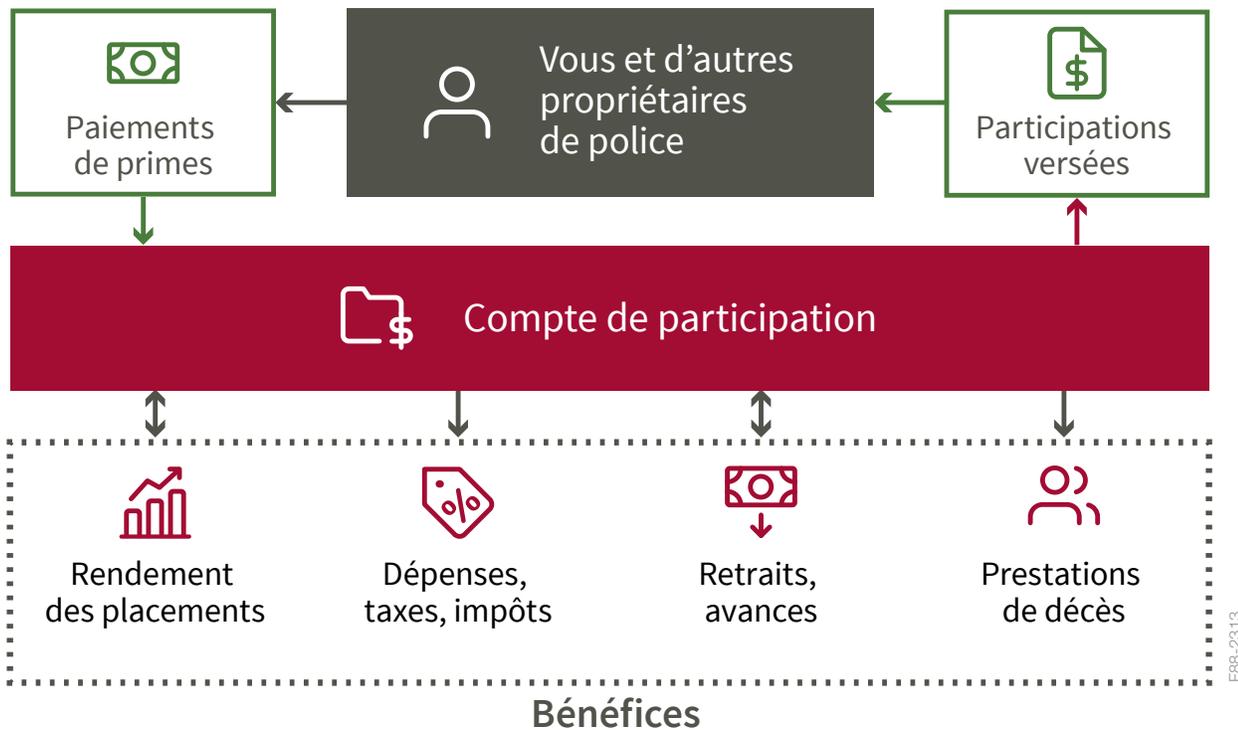
³ Des frais d'homologation (impôt sur l'administration des successions) peuvent s'appliquer aux sommes versées à une succession.

⁴ Pourvu que vous ayez un intérêt assurable à l'égard de la personne assurée.

⁵ Vous pourriez avoir à déclarer un revenu imposable sur les montants retirés ou empruntés.

Tirer parti de l'assurance vie avec participation de la Canada Vie

Compte de participation



Le compte de participation est le moteur de l'assurance vie avec participation. C'est la participation à ce compte qui rend cette assurance si unique et si précieuse.

Fonctionnement

1. Les primes d'assurance payées par vous et par les autres propriétaires de police d'assurance vie avec participation de la Canada Vie sont versées au compte de participation. Nous gérons ce compte de manière à honorer nos engagements envers tous les propriétaires de police d'assurance vie avec participation, aujourd'hui et demain.
2. Si les résultats réels sont plus favorables que les hypothèses utilisées lors de l'établissement des taux, notamment en ce qui concerne les placements, les dépenses, les taxes, les impôts, les retraits et avances sur police et les versements prévus par l'assurance, le compte de participation enregistre un bénéfice.
3. Lorsque le bénéfice dépasse le montant requis pour respecter nos engagements, les propriétaires de police peuvent en profiter. Nous pouvons distribuer une partie du bénéfice sous forme de participations, mais cela n'est pas garanti.

Pour obtenir des précisions, consultez le Guide détaillé des caractéristiques et des options, page 10.

Un éventail de solutions

Chaque cas est unique. C'est pour cette raison que nous offrons un éventail de solutions, chacune d'elles présentant une combinaison de coûts et d'avantages différente qui convient à des objectifs et à des échéances précis.

Deux produits avec participation offerts par la Canada Vie



Pour chacun des produits, il y a trois durées possibles de paiement des primes



F88-2181

Quelle est la différence entre valeur anticipée et valeur différée?

	Fonctionnement	Avantage	Exemples
Valeur anticipée	La valeur de rachat de votre police croît fortement dès les premières années.	Vous avez la possibilité d'utiliser la valeur de rachat très tôt, au besoin.	<p>Particuliers : Les particuliers souhaitant accéder à la valeur de rachat en cas de dépenses imprévues et urgentes.</p> <p>Entreprises : Les propriétaires d'entreprise ayant un besoin d'assurance qui pourraient recourir aux fonds dans un proche avenir pour saisir des occasions de croissance.</p>
Valeur différée	Votre protection et votre valeur de rachat sont plus élevées dans les dernières années.	Vous prenez des mesures immédiates de planification successorale et pouvez compter sur une valeur de rachat qui sera plus élevée au cours des dernières années.	<p>Particuliers : Les parents ayant comme objectif principal de laisser un héritage à leurs proches.</p> <p>Entreprises : Les propriétaires souhaitant souscrire une assurance sur la tête de leurs associés, afin d'avoir les fonds nécessaires pour racheter leurs parts au décès. La protection augmente avec le temps, comme la valeur des parts.</p>

Comment voulez-vous payer votre protection?

Les polices d'assurance vie avec participation de la Canada Vie^{MC} offrent une variété d'options de paiement. Vous pouvez donc choisir les paiements de primes qui vous conviennent le mieux, selon que vous souhaitez libérer votre police rapidement ou en étaler les primes sur une plus longue période. Voici des exemples de durée de paiement des primes :

- 10 ans (Max 10)
- 20 ans (Max 20)
- Jusqu'à 100 ans

La prime est fixée une fois pour toutes et payable uniquement pendant la durée choisie.

	Primes payables pendant 10 ans	Primes payables pendant 20 ans	Primes payables jusqu'à 100 ans
Valeur anticipée	Patrimoine prestige, Max 10	Patrimoine prestige, Max 20	Patrimoine prestige
Valeur différée	Succession prestige, Max 10	Succession prestige, Max 20	Succession prestige

Votre conseiller peut vous aider à choisir la solution dont les valeurs et les paiements de primes correspondent le mieux à vos objectifs et au temps dont vous disposez. Dans les prochaines pages, nous donnons un aperçu de chacune de ces solutions.



Guide détaillé des caractéristiques et des options

Les personnes que vous pouvez assurer

Une seule police vous permet d'assurer une ou deux personnes, plus leurs enfants.
Voici vos options :

Protection sur une tête : Assurez une personne.

Protection conjointe payable au premier décès : Assurez deux personnes. Le versement prévu par l'assurance est effectué au premier décès à survenir.

La personne qui survit est couverte pendant 60 jours de plus, période pendant laquelle une nouvelle police peut être souscrite sur sa tête, quel que soit son état de santé.

Protection conjointe payable au dernier décès : Assurez deux personnes. Le versement prévu par l'assurance est effectué au dernier décès à survenir.

Vous avez deux options en ce qui concerne le paiement des primes :

Protection conjointe payable au dernier décès, primes payables jusqu'au premier décès : Vous arrêtez de payer au premier décès.

Cette option donne des paiements de primes plus élevés.

Protection conjointe payable au dernier décès, primes payables jusqu'au dernier décès : Vous continuez de payer jusqu'au décès de la deuxième personne assurée.

Cette option donne des paiements de primes moins élevés.



Avenant AssurEnfant – Vie temporaire : Assurez vos enfants.

Vous pouvez inclure une assurance temporaire pour tous vos enfants, y compris les enfants que vous avez adoptés et les enfants de votre conjoint. Les enfants qui naîtront plus tard seront couverts sans frais supplémentaires, jusqu'à votre 60^e anniversaire de naissance. Lorsqu'un enfant atteint l'âge de 25 ans ou se marie, son assurance peut être transformée en une police d'assurance temporaire ou permanente autonome, peu importe son état de santé.

Le coût

Lorsque vous choisissez la durée de paiement des primes, rappelez-vous que le coût est fixé une fois pour toutes et qu'il demeure le même pendant toute la durée de la protection garantie. La période de paiement des primes peut être de 10 ans, de 20 ans, ou jusqu'à l'âge de 100 ans.

Comment réduire ou cesser vos paiements de primes au comptant

Affectation des participations au paiement de primes futures : Laissez votre police se payer toute seule.

Vous pourriez avoir la possibilité d'utiliser vos participations pour payer une partie ou la totalité des paiements de primes. Cela aura une incidence sur la croissance future de votre police.

Assurance vie libérée réduite : Réduisez la protection de votre police afin de ne plus payer de primes.

Vous pouvez réduire la protection jusqu'au montant soutenu par la valeur de rachat accumulée dans votre police. Votre police est alors libérée et il n'est plus possible d'y affecter d'autres paiements de primes.

Avance d'office de la prime : Empruntez le montant des paiements de primes sur la valeur de rachat de votre police.

Nous pouvons déduire automatiquement les paiements de primes en souffrance de la valeur de rachat de votre police et considérer qu'il s'agit d'une avance sur police, à condition que la valeur de rachat soit suffisante pour couvrir l'avance. Si l'avance n'est pas remboursée, nous déduisons le solde, avec les intérêts, du versement prévu par l'assurance ou de toute valeur de rachat que nous vous versons.

Garantie en cas d'invalidité totale : Vous n'avez plus à payer de primes si la personne assurée devient invalide.

Votre police peut comprendre une option qui permet de cesser d'effectuer les paiements de primes si la personne assurée est atteinte de certains types d'invalidité ultérieurement. À noter : La personne assurée doit avoir au moins 18 ans au moment de l'établissement de la police.

Garantie d'exonération des primes : Vous n'avez plus à payer de primes si la personne qui effectue les paiements devient invalide ou décède.

Votre police peut prévoir une option qui permet de cesser d'effectuer des paiements de primes si la personne visée par cette garantie est atteinte de certains types d'invalidité ou décède.





La valeur de rachat de votre police

Votre police comporte une valeur qui vous permet d'obtenir de l'argent de votre vivant et dont la croissance au fil des ans est garantie, à moins que vous ne retiriez cette valeur.

À mesure que la valeur de rachat de votre police croît, le montant qu'elle atteint est garanti. Si les marchés baissent, elle est protégée. Elle ne peut pas être réduite ou utilisée sans votre consentement ou pour des raisons autres que celles prévues par la police, par exemple pour effectuer des paiements de primes.

Comment accéder à la valeur de rachat de votre police

Avance sur police : Empruntez une somme de votre police.

Vous pouvez emprunter une partie de la valeur de rachat de votre police et rembourser cet emprunt sur une certaine période, moyennant des intérêts. Cela n'a pas d'incidence sur votre protection, sur la croissance de la valeur de rachat ni sur les participations que vous pouvez recevoir. Si l'avance n'est pas entièrement remboursée, nous en déduisons le solde, intérêts y compris, du versement prévu par l'assurance ou du montant de tout rachat total ou partiel de la police. Une partie du montant emprunté peut être imposable et une partie des intérêts peut être déductible.

Valeur de rachat : Retirez la valeur de rachat de votre police.

Vous pouvez résilier une partie ou la totalité de votre protection pour toucher la valeur de rachat correspondante, rajustée en fonction du solde de toute avance ainsi que des frais, s'il y a lieu. Les sommes reçues pour la protection supprimée peuvent être imposables.

Prêt garanti : Utilisez votre police comme garantie d'un prêt ou d'une marge de crédit contractés auprès d'un autre établissement financier.

Les banques et d'autres établissements de crédit tiers peuvent consentir un prêt qui sera garanti par la valeur de rachat de la police. Les intérêts peuvent être déductibles. Cette utilisation n'est pas prévue dans la police et requiert l'approbation du prêteur. Si le prêt n'est pas remboursé, le versement prévu par l'assurance peut être touché.

Vos participations

En quoi consistent les participations?

Les participations versées aux propriétaires de police constituent l'une des principales différences entre l'assurance vie avec participation et les autres types d'assurance vie.

Lorsque vous souscrivez une assurance vie avec participation, vous prenez part aux résultats du compte de participation, tout comme les autres propriétaires de police d'assurance vie avec participation de la Canada Vie^{MC}, avec les risques et les avantages que cela comporte. Chaque année, en tant que propriétaire de police, vous pouvez recevoir ce qu'on appelle des participations. Les participations ne sont pas garanties, mais une fois qu'elles sont versées, elles vous appartiennent.

Lorsque les résultats réels sont meilleurs que ceux prévus par les hypothèses retenues pour la conception de nos produits d'assurance vie, le compte de participation peut dégager un excédent. Les hypothèses en question peuvent porter sur les placements, les dépenses, les taxes et impôts, les retraits et avances sur police et les versements, et d'autres facteurs.

Lorsque les bénéfices dépassent le montant requis pour respecter nos garanties et nos engagements, nous pouvons en distribuer une partie aux propriétaires de police sous la forme de participations, mais cela n'est pas garanti.

Nous avons d'excellents antécédents à cet égard. Nous avons distribué des participations même quand les temps étaient durs au Canada, notamment pendant les deux guerres mondiales, la Grande Dépression (1929–1939) et la Grande Récession (2007–2009).

Vos options de participation

Vous choisissez la manière d'utiliser vos participations. Vous pouvez :

1. Augmenter votre protection, ce qui peut augmenter la valeur de rachat de votre police
2. Vous en servir pour réduire ou cesser vos paiements de primes
3. Les encaisser



Faites croître votre protection

Augmentez votre protection grâce aux bonifications d'assurance libérée.

Vous avez plusieurs options :

Augmentez votre protection.

Lorsque vous choisissez cette option de participation, la protection souscrite au moyen des participations :

- Est libérée du paiement de primes
- Comporte une valeur de rachat
- Est garantie pour la vie, pourvu que la protection ne soit pas utilisée à d'autres fins
- Peut accroître vos participations totales

Augmentez votre protection sans payer plus cher.

La protection supplémentaire est entièrement payée par les participations – vous n'avez pas à augmenter vos paiements de primes actuels ou futurs pour la souscrire.

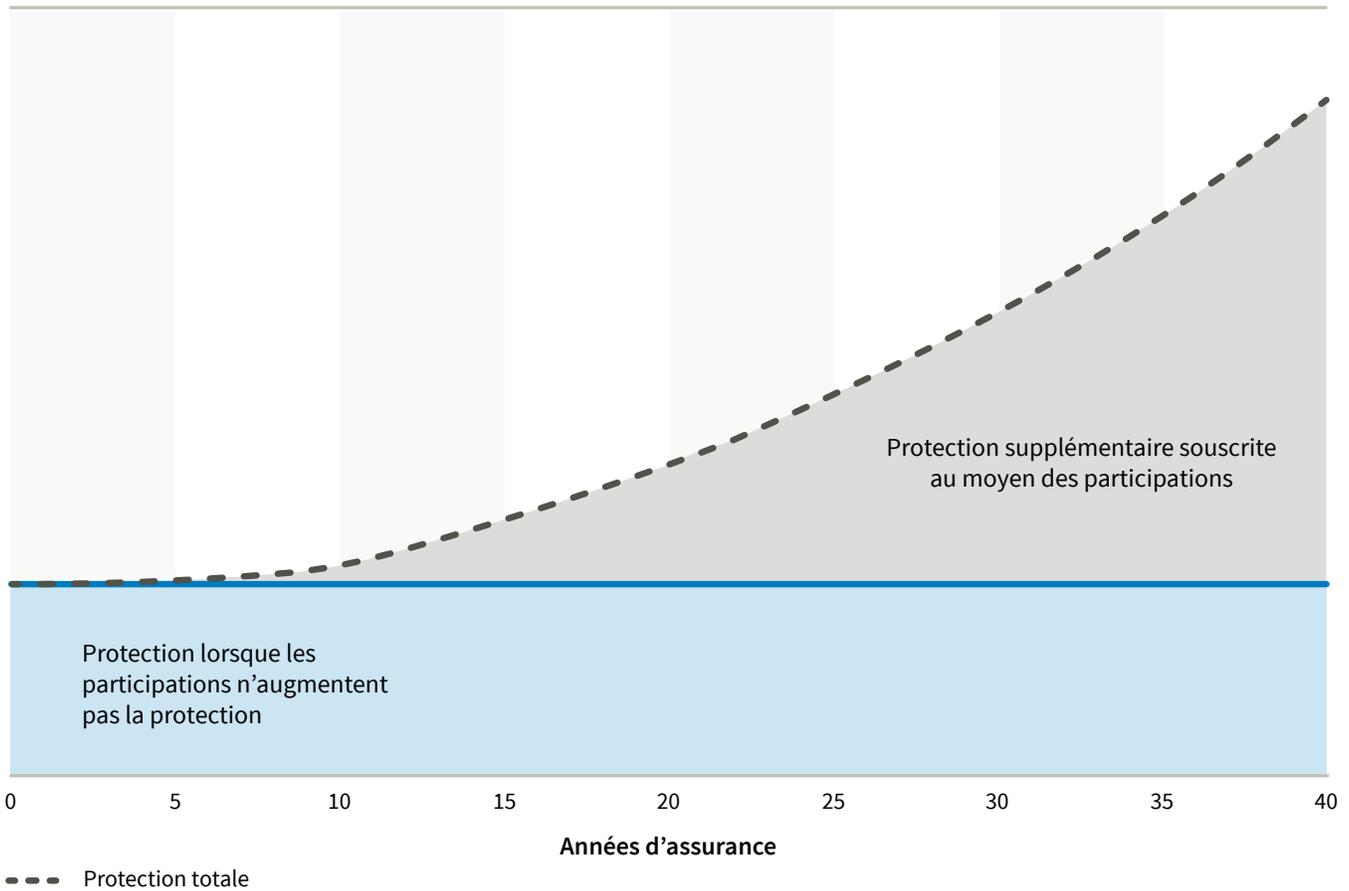
Donnez-vous la possibilité d'interrompre les paiements de primes encore plus tôt.

Lorsque vous utilisez des participations pour souscrire des bonifications d'assurance libérée, la valeur de rachat de votre police augmente. Ainsi, le moment où votre police se paiera toute seule au moyen de la valeur de rachat arrivera plus tôt. Et les participations qui ne sont pas nécessaires pour payer la prime pourront toujours servir à souscrire plus de protection. Lorsque la valeur de rachat de la police est utilisée pour couvrir vos paiements de primes, votre protection peut être réduite. Consultez Laissez votre police se payer toute seule, page 17.



Augmentez votre protection

Utilisation des participations pour souscrire une protection supplémentaire



Obtenez une protection supérieure dès le début

Au lieu de maximiser votre protection à long terme, vous préférez peut-être avoir une protection plus élevée dès le début. C'est tout à fait possible, avec la majoration de la protection.

Qu'est-ce que la majoration de la protection?

Vous pouvez utiliser vos participations pour souscrire une combinaison d'assurance vie temporaire et d'assurance supplémentaire libérée. Cette formule permet un savant équilibre entre coût et croissance. Pour un coût donné, vous obtenez une protection initiale plus élevée.

Par contre, votre protection et votre valeur de rachat ne croîtront pas autant. Le montant de la majoration peut être garanti pour 10 ans ou à vie, à votre choix.

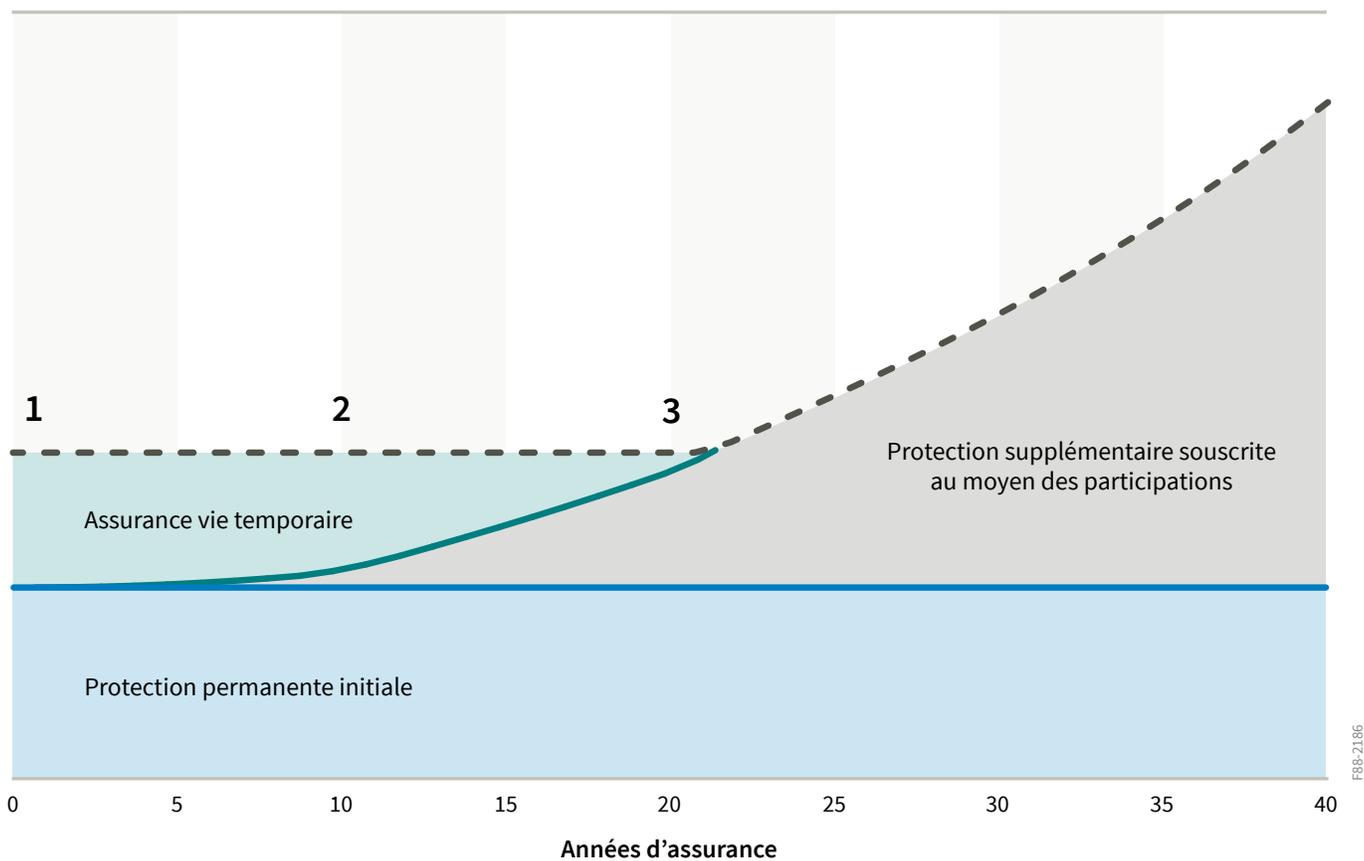
Pendant la période de garantie, si vos participations ne suffisent pas pour procurer toute l'assurance temporaire requise, nous ajouterons le montant d'assurance temporaire nécessaire pour combler la différence, sans frais, de sorte que votre police vous procure le plein montant de majoration prévu. Certains choix offerts, par exemple l'affectation des participations au paiement de primes futures, peuvent mettre fin à la période de garantie.

Une fois que votre période de garantie est terminée, si vos participations ne permettent pas de souscrire le plein montant d'assurance temporaire requis, la différence vous sera facturée. Si vous ne payez pas le montant requis pour couvrir le plein montant d'assurance temporaire, votre protection majorée sera réduite.

F88-2167

Rehaussez votre protection initiale

Utilisation des participations pour majorer votre protection



--- Protection totale

- 1.** Vous commencez par souscrire une combinaison d'assurance vie permanente et d'assurance vie temporaire. L'assurance vie temporaire étant très économique lorsque vous êtes jeune, vous obtenez une protection initiale plus élevée sans payer davantage.
- 2.** Vos participations servent à payer l'assurance vie temporaire. Les participations non requises pour le paiement de l'assurance temporaire sont affectées à la souscription d'un supplément d'assurance entièrement libérée qui remplace le montant équivalent d'assurance temporaire. Votre protection totale ne change pas. Cela signifie que vous avez moins d'assurance vie temporaire à souscrire lorsque le coût augmentera en fonction de votre âge.
- 3.** Au bout d'un certain temps, la protection supplémentaire libérée peut remplacer complètement l'assurance vie temporaire. C'est à ce moment que votre protection commence à croître. Consultez Faites croître votre protection, page 14.

Laissez votre police se payer toute seule

Vos participations peuvent croître suffisamment pour couvrir une partie ou la totalité de vos paiements de primes. Vous pouvez alors décider de réduire ou de cesser vos paiements au comptant. Cette option est appelée l'affectation des participations au paiement de primes futures.

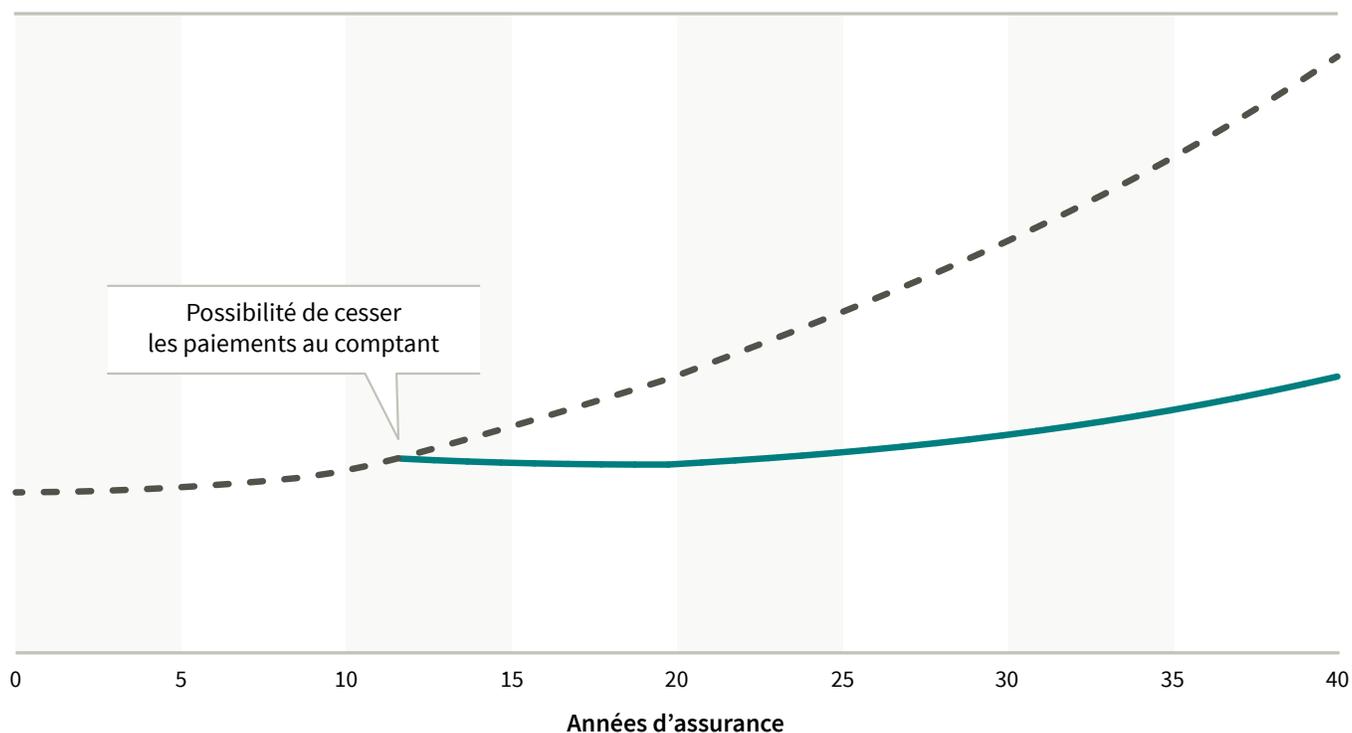
Qu'est-ce que l'affectation des participations au paiement de primes futures?

Vous décidez du montant et de la durée des paiements effectués au moyen des participations. Il peut s'agir du plein montant de chaque paiement, d'un montant fixe ou d'un certain pourcentage. Vous pouvez vous prévaloir de cette option pendant quelques années, pour répondre à un besoin à court terme, ou pendant une plus longue période, par exemple à la retraite. Cela entraînera une réduction de votre valeur de rachat et de votre protection.

L'affectation des participations au paiement de primes futures n'est possible que si vos participations sont suffisantes pour payer une partie ou la totalité de vos paiements de primes. Si vos participations ne sont plus suffisantes, vous devrez reprendre les paiements de primes au comptant ou faire racheter une partie de la protection libérée souscrite antérieurement.

Les participations non affectées au paiement des primes peuvent servir à souscrire une protection supplémentaire. Consultez Faites croître votre protection, page 14.

Utilisation des participations pour couvrir vos paiements des primes



- Protection lorsque les participations augmentent la protection
- Protection lorsque les participations couvrent les paiements de primes

Touchez vos participations en espèces

Vous pouvez simplement recevoir vos participations en espèces. Elles pourraient alors être imposables. C'est ce qu'on appelle l'option de versement en espèces.

Options de protection supplémentaire

Le versement prévu par l'assurance correspond à la protection offerte par la police qui est payable au décès de la personne assurée. Si vous souhaitez augmenter ou rajuster le montant de votre protection, il existe plusieurs moyens de le faire.

Option de dépôt supplémentaire

Cette option vous permet d'ajouter la somme de votre choix à votre paiement de prime :

Faites croître encore plus votre protection et la valeur de rachat de votre police.

Les dépôts supplémentaires augmentent votre protection, ce qui accroît la valeur de rachat de votre police. Vous obtenez un actif plus important auquel vous pouvez accéder plus tôt.

Disposez d'une certaine souplesse quant aux paiements de primes.

Vous pouvez réduire ou cesser vos dépôts supplémentaires en tout temps. Vous pouvez aussi les interrompre pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans et les reprendre ensuite.

Réduisez encore plus l'impôt sur le revenu.

Au lieu de conserver des placements imposables, vous pouvez transférer plus d'argent dans votre police, où la valeur de rachat peut croître à l'abri de l'impôt (sous réserve des limites fiscales).

Donnez-vous la possibilité de cesser les paiements de primes encore plus tôt.

Les dépôts supplémentaires permettent de souscrire plus de protection, ce qui peut augmenter les participations créditées à votre police. Ainsi, le moment où votre police se paiera toute seule arrivera plus rapidement. Consultez Laissez votre police se payer toute seule, page 17.

Les sommes que vous pouvez déposer dans votre police sont assujetties à des limites minimales et maximales. L'État fixe le montant d'option de dépôt supplémentaire permis selon le montant de protection offert par la police. Si vous dépassez ce maximum, la police perd son exonération fiscale.



Garanties additionnelles

Avenant d'assurabilité garantie : Augmentez votre protection plus tard, peu importe votre état de santé.

Cet avenant vous donne la possibilité de souscrire de nouvelles polices d'assurance permanente sur la même tête.

Exemple : Vous pourriez vouloir ajouter une protection parce que votre famille s'agrandit ou que votre revenu, votre actif ou votre patrimoine ont augmenté.

Avenant Protection de la croissance de l'entreprise : Augmentez votre protection lorsque votre entreprise prend de l'expansion, peu importe votre état de santé.

Cet avenant vous offre la faculté de souscrire de nouvelles polices d'assurance permanente sur la même tête pendant une période de 10 ou 15 ans.

Exemple : Lorsque votre entreprise progresse, vous pouvez souhaiter augmenter le montant de protection.

Avenant d'assurance vie temporaire : Augmentez votre protection à moindre coût pour répondre à un besoin temporaire.

Au besoin, vous pourrez transformer cette assurance temporaire en une nouvelle police d'assurance permanente plus tard. Si votre police couvre une seule personne, vous pouvez y inclure l'assurance temporaire supplémentaire. Si votre police couvre deux personnes, vous pouvez obtenir une police d'assurance vie temporaire distincte.

Exemple : Vous pourriez vouloir une protection plus élevée pour quelques années lorsque vous fondez une famille ou une entreprise.

Garantie en cas de décès accidentel : Augmentez le versement en cas de décès accidentel.

Votre police peut comprendre une disposition qui prévoit un versement plus élevé si le décès est causé par certains types d'accidents. Le montant du versement peut ainsi doubler, le supplément pouvant atteindre un maximum de 400 000 \$.

Exemple : Un versement plus élevé pourrait aider vos bénéficiaires à payer les frais imprévus entraînés par votre décès soudain.



Consultez votre conseiller



Voyez avec votre conseiller comment vous pouvez tirer parti de l'assurance vie avec participation.

Rendez-vous au canadavie.com

  @CanadaVie  @canada_vie

 @CanadaLifeCo

Les renseignements contenus dans le présent document sont basés sur les lois fiscales canadiennes et leur interprétation et concernent les résidents canadiens. Des efforts raisonnables ont été déployés pour en assurer l'exactitude, mais des erreurs et omissions sont tout de même possibles. Toute modification ultérieure apportée à la législation fiscale et à son interprétation peut avoir une incidence sur ces renseignements, lesquels sont de nature générale et ne visent pas à fournir des conseils d'ordre juridique ou fiscal. Pour toute situation particulière, vous devriez consulter un conseiller juridique, comptable ou fiscal approprié.

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. En cas de divergence entre l'information contenue dans le présent document et le contrat d'assurance vie, le contrat prévaut. Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre de l'assurance individuelle.